

# Le Champlain

du Syndicat de Champlain (CSQ)

## Le point sur le projet de loi n° 40

L'édito du Président



Après lecture et analyse des quelque 350 articles qui composent le projet de loi no 40, modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires, nous sommes plus en mesure de bien saisir l'ampleur des changements qui seront opérés dans le réseau de l'éducation par l'adoption de cette loi.

L'aspect du projet de loi qui retient le plus l'attention médiatique, c'est sans contredit la transformation des commissions scolaires en centres de services scolaires. Que penser de la disparition des conseils scolaires élus?

Soyons clairs ici : alors qu'ils avaient pour mission d'incarner le contre-pouvoir des décisions administratives, les commissaires ont préféré jouer le jeu de la conscience politique des directions générales. Combien de fois les avons-nous interpellés pour qu'ils prennent position avec nous contre un projet de loi, une décision politique ou encore des coupures budgétaires qui

allaient nuire au réseau de l'éducation? Combien de fois n'ont-ils même pas daigné se prononcer ou pire, ont invoqué un devoir de réserve? Combien de fois leur avons-nous demandé d'intervenir pour réclamer plus de services dans l'intérêt des élèves et qu'ils nous ont alors répondu ne pas vouloir s'immiscer dans nos relations de travail avec le gouvernement?

Maintenant que leur avenir est en jeu, ils invoquent, sans gêne, le rôle politique qu'ils jouaient dans la communauté. Je suis désolé, mais il fallait assumer ce rôle quand la situation le réclamait! Et en préférant ne pas le faire, ils ont laissé le champ libre à leurs détracteurs.

Cela étant dit, nos organisations nationales tenteront de se faire entendre au cours des prochaines semaines pour faire modifier certains éléments du projet de loi que nous jugeons rétrogrades. Mais cela n'inclura pas de nous porter à la défense du conseil des commissaires. Ils ont couru après.

Dans cette édition du *Champlain*, notre collègue Mireille Proulx vous informe sur différents enjeux politiques du projet de loi, notamment sur les pouvoirs que s'octroie le ministre. Ne devait-il pas décentraliser les pouvoirs vers les écoles? Il semble plutôt en avoir profité pour faire un Dr Barrette de lui-même!

Et c'est sans oublier tout le pan du projet de loi qui touche l'autonomie professionnelle. Alors que le ministre annonçait que la loi garantirait aux enseignants une plus grande reconnaissance professionnelle, elle fait précisément le contraire, en faisant entrer les principes d'un ordre professionnel par la porte arrière et en confinant nos pouvoirs dans un rôle consultatif. Quel progrès! Nous aurons bientôt à discuter ensemble de tout ceci.

Finalement, pour vous informer plus en profondeur sur le PL 40 et ses impacts, nous vous suggérons la lecture du document d'analyse de la CSQ que nous avons déposé sur notre site web.

Éric Gingras



RAPPEL

## DATES DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

### SECTION MARIE-VICTORIN

Le lundi 18 novembre,  
à 16 h 30  
à l'Hôtel Mortagne  
(Boucherville)

### SECTIONS MARIE-VICTORIN ET DES PATRIOTES (FP ET ÉDA)

Le mardi 19 novembre,  
à 10 h  
au bureau du Syndicat  
à Saint-Hubert

### SECTION DES PATRIOTES (ENSEIGNANT)

Le mardi 19 novembre,  
à 16 h 30  
à l'Hôtel Mortagne  
(Boucherville)

### SECTION DES PATRIOTES (SOUTIEN)

Le jeudi 21 novembre,  
à 18 h 30  
à l'école secondaire  
De Mortagne  
(Boucherville)

### SECTION SALABERRY

Le mardi 26 novembre,  
à 17 h  
à la salle La Soie  
(Salaberry-de-Valleyfield)

### SECTION VALLÉE-DU-SUROÏT (SOUTIEN)

Le lundi 9 décembre,  
à 17 h  
au bureau du  
Syndicat à Salaberry-de-Valleyfield

La fin des  
commissions scolaires

## Plus qu'un changement de nom!

Le projet de loi n° 40, ou la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires, a été déposé le 1<sup>er</sup> octobre dernier.

Trois raisons sont évoquées pour justifier la transformation, telle que proposée, des commissions scolaires en centres de services scolaires : les économies potentielles, la meilleure réussite des élèves parce les décisions se prendront plus près d'eux, nous dit-on, ainsi que le faible taux de participation aux élections scolaires.

Pour ce qui est des motivations économiques, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur fait valoir que l'abolition des conseils des commissaires générera des économies de quelque 45 millions de dollars qui pourraient se traduire par l'embauche de 160 professionnels dans le réseau. Si on fait le calcul pour le ramener concrètement à ce que cela signifie dans les milieux, cela représente un ajout de 0,05 personne professionnelle par établissement...

Enfin, pour justifier cette transformation des commissions scolaires, le ministre met surtout l'accent sur la plus grande prise de décisions dans les milieux que cela entraînerait et donc, ce sont les élèves qui en bénéficieraient. On peut s'interroger sérieusement sur cet argumentaire. Tant qu'à brasser les structures, n'aurait-il pas mieux valu revoir le système scolaire actuel pour assurer une plus grande mixité scolaire et sociale au sein des établissements et des classes afin de permettre l'égalité des chances pour toutes et tous à une éducation de qualité et gratuite? Bref, pourquoi ne pas s'attaquer au cœur du problème, véritablement?

Suite en page 4



## Pourquoi contribuer à la Guignolée des femmes?

Parce que chaque année, un grand nombre de femmes sont forcées de quitter leur domicile précipitamment avec leurs enfants. Elles quittent pour mettre fin à la violence vécue, la peur au ventre, et se retrouvent en maison d'hébergement, avec presque rien.

Le Syndicat de Champlain sollicite, encore cette année, votre aide pour faire don de biens essentiels à leur quotidien : savon, shampoing, déodorant, serviettes sanitaires, couches pour bébé, etc. À noter que les

vêtements et les toutous ne sont pas acceptés.

Vous pouvez commencer à rassembler vos dons. Consultez le matériel fourni dans le courrier syndical cette semaine (affiches) pour connaître les détails concernant la collecte. Les dons recueillis seront distribués en décembre au Carrefour pour Elle (Longueuil) et à L'Accueil pour Elle (Valleyfield).

Merci de votre grande générosité, merci pour ELLES.

Le comité des femmes

## Rencontre d'information sur les droits parentaux



Récents et futurs parents, vous avez des questions sur vos droits en vertu de la convention collective et sur le Régime québécois d'assurance parentale?

Inscrivez-vous à la rencontre sur les droits parentaux qui se tiendra le lundi 25 novembre 2019 à 16 h, au

bureau de Saint-Hubert. Faites vite ! Cette soirée est toujours très populaire et le nombre de places est limité.

Détails et inscription sur notre site à [syndicatchamplain.com](http://syndicatchamplain.com), sous l'onglet « Inscriptions ».

Le comité des jeunes

### Rencontre d'information

## Enseignantes et enseignants à statut précaire et stagiaires

Le comité des jeunes vous invite à une rencontre d'information générale sur les thèmes suivants : droits des personnes à statut précaire, listes de priorité d'emploi, évaluation, tâche, champs d'enseignement, types de contrats, salaire, droits sociaux, structure syndicale, etc.

### Section Marie-Victorin

Le lundi 4 novembre  
de 16 h 30 à 19 h 15  
au bureau du Syndicat,  
salle Lionel-Bergeron  
(7 500, chemin de Chambly,  
Saint-Hubert)



### Section des Patriotes

Le mercredi 27 novembre  
de 16 h 30 à 19 h 15  
au bureau du Syndicat,  
salle Lionel-Bergeron  
(7 500, chemin de Chambly,  
Saint-Hubert)

Inscription obligatoire sur notre site à [syndicatchamplain.com](http://syndicatchamplain.com), sous l'onglet « Inscriptions ».

Le comité des jeunes

# Deux poids, deux mesures

Le billet de Mireille



Connaissez-vous l'affaire Sindy Ruperthouse, une Algonquienne de 44 ans portée disparue depuis 2014 ? Plus que jamais, la question de la violence faite aux femmes autochtones, des iniquités dont elles sont victimes et de la marginalisation de leur situation est un sujet d'actualité, et c'est pour le mieux. Mais ce n'est pas parce qu'on en parle que tout est réglé pour autant... La preuve, c'est que les dossiers de disparition, d'assassinat, de violence, d'agression sexuelle, etc. qui les concernent ne trouvent pas toujours d'écho dans l'espace public québécois.

Pourquoi aborder ce sujet ici ? Lors de la dernière rencontre du conseil général de la CSQ, qui a eu lieu les 23, 24 et 25 octobre derniers, nous avons eu droit à une excellente conférence de Madame Viviane Michel, présidente de Femmes Autochtones du Québec.

D'entrée de jeu, Mme Michel a insisté sur l'importance de ne pas repartir de cette rencontre avec l'impression que les femmes autochtones font pitié, même si les constats peuvent être lourds. « On n'a pas besoin de ça, on est tannés nous-mêmes d'être dans la victimisation. » Mais ne pas tomber dans la victimisation ne veut pas dire ne pas dénoncer.



FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.  
QUEBEC NATIVE WOMEN INC.

Les deux commissions d'enquête touchant particulièrement les femmes autochtones, soit l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec, présidée par Jacques Viens, ont suscité beaucoup d'intérêt. Et les attentes envers la Commission Viens étaient particulièrement élevées.

Femmes Autochtones du Québec a d'ailleurs rapidement signifié sa grande déception quant au rapport déposé en septembre dernier. Bien qu'il contienne 142 recommandations, plus 21 autres concernant plus particulièrement le Québec, aucune n'aborde la sécurisation des femmes. Rien non plus sur le fait que la Sûreté du Québec exerce envers elles des formes de violence qui sont inacceptables. La question de la

sécurité des femmes est pourtant l'un des aspects pour lesquels on attendait des réponses avec impatience.

« On a besoin que nos femmes aient autant de protection, de sécurité lorsqu'elles se promènent dans la rue que n'importe quelles autres femmes au Québec. On a besoin que le système judiciaire se mette en marche lorsqu'on dénonce des situations. On a besoin d'être regardées au même titre qu'une femme québécoise. On a besoin d'être considérées comme des êtres humains. On a des droits. On a besoin de vivre en toute sécurité », plaide Mme Michel.

Je pense que c'est effectivement la moindre des choses. Imaginez craindre simplement vous promener dans les rues ou d'appeler la police pour dénoncer un cas de violence conjugale ou un abus de pouvoir des forces de l'ordre par peur d'en subir des conséquences plus grandes. Imaginez devoir élever des filles dans cette peur constante.

Malgré tout, Femme Autochtone du Québec ne baisse pas les bras. La sensibilisation et l'information peuvent se traduire en pression populaire sur les gouvernements. Pour que les choses changent, il faut en parler.

Mireille Proulx  
Coordonnatrice

## Concours



# En tout confort

Visitez [lapersonnelle.com/concours](http://lapersonnelle.com/concours)  
pour découvrir les détails du concours 2019 !

Obtenez une soumission

1 888 476-8737

[lapersonnelle.com/concours](http://lapersonnelle.com/concours)

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.

Assureur choisi par la CSQ



## Plus qu'un changement de nom! (suite)

### *No taxation without representation*

En principe, la disparition des conseils élus de commissaires scolaires met fin à la représentation démocratique et donc, à la redevabilité de ces derniers envers la population. La taxe scolaire sera désormais fixée par le ministre. Parce que c'est aussi ce que fait le PL40: il centralise et octroie de nouveaux pouvoirs au ministre de l'Éducation. Le pouvoir réel que se donne ainsi le ministre, c'est carrément d'éliminer le contre-pouvoir que représentait le conseil des commissaires.

Il n'est pas ici question de défendre les commissaires. Il apparaît aujourd'hui assez difficile aux yeux de la population (et de nos membres !) de voler au secours de celles et de ceux qui n'ont pas su jouer leur rôle et qui ont trop souvent choisi de se coller aux positions des directions générales plutôt que de se porter à la défense du réseau scolaire au moment où les coupures budgétaires affectaient durement les services aux élèves et les conditions de travail du personnel de l'éducation.

Il faut toutefois rappeler que les commissaires avaient minimalement la responsabilité d'informer le conseil des commissaires des besoins et des attentes de la population de leur circonscription. Ce qui ne sera pas le cas avec la mise en place, pour diriger les centres de services scolaires, d'un conseil d'administration dont les membres ne seront pas élus pour représenter un milieu en particulier. Il risque d'y avoir une perte en matière de représentativité de la diversité des enjeux d'un territoire.

Plus encore, dans la nouvelle structure proposée, les membres du CA n'auront pas la possibilité de s'exprimer publiquement. Seule la direction générale agit à titre de porte-parole officielle du centre de services scolaires.

Lors du Forum sur la démocratie scolaire organisé par l'Institut du Nouveau Monde en 2015, Claude Lessard, professeur émérite de sociologie de l'éducation à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de

Montréal et ex-président du Conseil supérieur de l'éducation, soulevait cette question fort intéressante : « Éliminer la démocratie scolaire, est-ce faire du ministre le président-directeur général de toutes les commissions scolaires ? »

La Centrale des syndicats du Québec maintient que l'idée d'organisations régionales ou de conseils de services scolaires est intéressante. On ne peut que saluer la reprise d'un palier intermédiaire pour un partage équitable des ressources et favoriser l'égalité des chances.

Mais il nous faudra être vigilants. « Le projet de loi introduit un nouvel article concernant le partage de ressources et de services, notamment de nature administrative (nouvel article 215.2). Cet article énonce que ce partage devrait être entre les centres de services scolaires ou avec d'autres organismes publics, dont des municipalités ou des établissements d'enseignement régis par la Loi sur l'enseignement privé lorsque cela permet, dans le cadre de leur mission, de répondre à des besoins d'efficacité ou de rentabilité dans la gestion des ressources humaines, financières et matérielles. » (Document A1920-CG-009 de la CSQ portant sur le projet de loi n° 40).



Bien que la CSQ n'ait pas été invitée en commission parlementaire sur le PL 40, elle déposera un mémoire afin de faire connaître ses positions. De plus, en conseil général la semaine dernière, des propositions ont été adoptées, dont celles de dénoncer le projet de loi n° 40 partout où il sera possible de le faire et de réclamer une structure décisionnelle démocratique, représentative et qui délibère de manière participative et transparente.

**Mireille Proulx**  
Coordonnatrice

